

# Que devons-nous faire la nuit de « Laylat al-Qadr » [la nuit du destin] ?

Comité permanent de la recherche scientifique de Al-iftâ

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

## **Question :**

Comment devrions-nous observer « Laylat ul-Qadr » ? Doit-on la passer en priant, ou en lisant le Qor'ân et la Sîrah [biographie] du Prophète, écouter des conférences et des cours, et célébrant cela dans la mosquée [masdjid] ?.

## **Réponse :**

### **Premièrement :**

Le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam) augmentait ses efforts dans l'adoration pendant les dix derniers jours de Ramadhân, plus qu'il ne le faisait en tout autre temps, en priant, en lisant le Qor'ân et en faisant des invocations [du'â].

Al-Bukhârî et Muslim ont rapporté de 'Âisha (radhiallâhu 'anhu) que : « *Quand les dix derniers jours de Ramadhân arrivaient, le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) veillait la nuit et réveillait sa famille, et il s'abstenait de toutes relations [sexuelles]* ».

Ahmad et Muslim ont rapporté : « *Qu'il pratiquait en s'efforçant assidûment dans adoration pendant les dix derniers jours de Ramadhân comme il ne l'a jamais fait en tout autre temps.* »

### **Deuxièmement :**

Le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a commandé de rester debout à prier « *Laylat al-Qadr* » avec foi [imân] et espoir de la récompense divine [ihtisabân]. Il a été rapporté de Abû Hurayrah (radhiallâhu 'anhu) que le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a dit :

« *Quiconque reste debout à prier « Laylat al-Qadr » avec foi et espoir de récompense divine, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.* » Rapporté par tous en dehors de Ibn Mâdja.

Ce hadîth indique qu'il est prescrit d'observer « Laylat al-Qadr » en passant la nuit en prière.

### **Troisièmement :**

Une des meilleurs invocations [du'â] qui peut être dite durant la nuit du destin [Laylat al-Qadr] est ce que le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a appris à 'Âisha (radhiallâhu 'anha) quand elle dit dans un hadîth rapporté par At-Tirmidhî et classé comme sahîh : « *J'ai dit : Ô Messager d'Allâh, si je savais qu'elle était la nuit de « Laylat al-Qadr », que devrais-je dire en cette nuit ?* - Et le Prophète de répondre : Dis :

اللهم انك عفو تحب العفو فاعفو عني

« **Allâhumma Innaka 'afou-oun tuhibou al-'afwa fâ'fou 'ana** »

« Ô Allâh, Tu es celui qui pardonne, et Tu aimes le pardon, aussi pardonne-moi »[1]

### **Quatrièmement :**

Quant à spécifier laquelle des nuits de Ramadhân est « Laylat al-Qadr », cela nécessite plus de preuves spécifiques , car les dix dernières nuits sont plus susceptibles [d'être celle-là] que les autres, et la vingt-septième nuit [de Ramadhân] est plus probable d'être « Laylat al-Qadr », parce que cela a été mentionné dans les ahâdîth.

### **Cinquièmement :**

Quant aux innovations [al-bida'], elles ne sont pas permises pendant et en dehors du Ramadhân. Il a été authentifié que le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam) a dit :

*« Celui qui apporte dans notre religion-ci une innovation qui est étrangère, on doit rejeter tout ce qu'il dit. ».*

D'après une autre version il est dit :

*« Celui qui apporte dans notre religion-ci une innovation qui est étrangère, on doit rejeter tout ce qu'il dit. »*

Pour ce qui est des célébrations tenues pendant les quelques nuits de Ramadhân, **nous n'en connaissons aucun fondement**. La meilleur des voies est la voie de Muhammad (sallallahu 'alayhi wa sallam), et les plus mauvaises choses, sont celles inventées [mouhdathât]. [2]

### Notes

[1] Rapporté par at-Tirmidhî, Ahmad, Ibn Mâdja et al-Hâkim

[2] Fatâwa Al-Lajnah Ad-Dâ-ima lil-Bouhouth Al-'Ilmiyyah wal-Iftâ, vol-10 p.413

Tiré du site manhajulhaqq.com